



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 21 FÉVRIER 2023 À 19 H 00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

#### MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

#### MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières
- JEAN-CLAUDE GIROUX, représentant municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- MICHEL ROUSSEAU, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- MATHIEU THERRIEN, représentant de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. GILLES GIROUX, PRÉFET SUPPLÉANT.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

EST ABSENTE : Mme Jocelyne Caron, préfet

#### 1. OUVERTURE DE LA SESSION

M. le préfet suppléant constate le quorum et il déclare la session ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 21 février 2023 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2023
4. RENCONTRE
  - 4.1 Président-directeur général du CISSS-CA (reportée le 21 mars à 17h00)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Planification 2023
    - 5.1.1 Lac-à-l'épaule
      - 5.1.1.1 Préparation et déroulement
  - 5.2 Gestion des matières résiduelles (GMR)

2023-02-01



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.2.1 PGMR3 - État de situation
- 5.2.2 Redevances (lettre)
- 5.2.3 Résolution désignant M. Daniel Samson pour l'émission des constats d'infraction en lien avec le règlement n° 2002-13
- 5.2.4 Dernier appel d'offres - Boues de fosses septiques
- 5.3 Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
- 5.4 Politique culturelle
  - 5.4.1 Aide financière – Fonctionnement
  - 5.4.2 Appui financier au projet de théâtre musical présenté par Les Productions Ténor
- 5.5 Dossier Énergie renouvelable
- 5.6 Ressources humaines
  - 5.6.1 Politique de télétravail
  - 5.6.2 Politique de reconnaissance
  - 5.6.3 Besoins et état des embauches
- 5.7 Entente intermunicipale avec la Ville de Montmagny – Gestion de la formation et autres services techniques en sécurité incendie – Avis d'ajustement des contributions financières
- 5.8 Dossiers légaux - État
- 5.9 Assurances MMQ
  - 5.9.1 Protection Cyber-risques et plan d'action 2023
- 5.10 Mise en commun – Volet 4 Coopération intermunicipale
  - 5.10.1 Agent de mise en commun
  - 5.10.2 Agent - Activités (QIDIGO)
  - 5.10.3 Ressource en comptabilité
  - 5.10.4 Ressource greffière
- 5.11 Régime transitoire du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en matière de gestion de la rive et du littoral – Entente de gestion pour déléguer la compétence à la MRC de Montmagny à l'égard de certaines activités dans les milieux hydriques
- 5.12 Service d'inspection en foresterie
- 5.13 Solde
- 5.14 Télus
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
    - 6.1.1 CcM 4 Ville de Montmagny - Usages conditionnels
    - 6.1.2 Mâts de mesure de vent
  - 6.2 Service ambulancier dans le sud du territoire
  - 6.3 Patrimoine bâti
    - 6.3.1 Nomination de la fonctionnaire désignée (suite au départ de M. Kim Gingras)
    - 6.3.2 Modification au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale
    - 6.3.3 Avis de motion – Règlement n° 2023-111 modifiant les règlements nos 2021-104 et 2021-101 visant à préciser et mettre à jour les modalités de versements du fonds d'aide en restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny
    - 6.3.4 Assurances des bâtiments patrimoniaux
  - 6.4 Abattoir – Suivi
  - 6.5 Comité consultatif agricole
    - 6.5.1 Nominations
    - 6.5.2 Droits acquis et deuxième résidence
  - 6.6 Transport adapté
    - 6.6.1 Délégations à la MRC
    - 6.6.2 Acceptation de la compétence par la MRC et procédure à suivre
    - 6.6.3 Organisme à mandater pour offrir le service de transport adapté
  - 6.7 FRR Volet 4



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.7.1 Projet de Centre d'interprétation animalier LUPO
- 6.7.2 Projet de skatepark
- 6.8 Projets régionaux
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Appui à la MRC de Rivière-du-Loup - Demande de prolongation de délai pour la terminaison des projets « Signature innovation du FRR »
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de janvier 2023
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2022
  - 8.3 Vérification exercice 2022
    - 8.3.1 Frais de vérification
    - 8.3.2 Mai 2023
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Projet pilote du nouveau plan d'urbanisme
  - 10.2 Subvention pour l'entretien des chemins d'hiver versus l'aide financière
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 17 janvier 2023 soit adopté avec la correction suivante :

#### Au point 5.1.2 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PERSONNES AUTORISÉES POUR LA MRC DE MONTMAGNY AUPRÈS DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES

**Au lieu de :**

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'année financière **2022** :

**On devrait lire :**

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'année financière **2023** :

**ADOPTÉ**

### 4. RENCONTRE

#### 4.1 **PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CISS-CA (REPORTÉE AU 21 MARS 2023)**

Une rencontre de travail du CISS-CA avec les élus aura lieu le 21 mars prochain à 17h00 via le Web.

Les maires sont invités à nous transmettre leurs questions afin que l'on ait des réponses à nos préoccupations. Voir en pièce jointe les



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

questions reçues de M. Alain Robert que nous allons acheminées au président-directeur général, M. Patrick Simard.

### 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

#### 5.1 PLANIFICATION 2023

##### 5.1.1 LAC-À-L'ÉPAULE

CONSIDÉRANT que le 10 mars 2023, la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, vient rencontrer les préfets de Chaudière-Appalaches, il est nécessaire de déplacer le lac-à-l'épaule.

La nouvelle date retenue est le vendredi 28 avril 2023. Un nouvel échéancier sera déposé.

##### 5.1.1.1 Préparation et déroulement

Les directeurs généraux des municipalités sont impliqués dans la préparation et la réflexion en amont du lac-à-l'épaule qui est maintenant prévu le vendredi 28 avril 2023.

#### 5.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

##### 5.2.1 PGMR3 – ÉTAT DE SITUATION

- CONSIDÉRANT les travaux de réflexion, concertation et rédaction du PGMR3;
- CONSIDÉRANT le Comité PGMR;
- CONSIDÉRANT que l'objectif est l'entrée en vigueur du PGMR3 pour mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN  
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** M. Michel Rousseau soit le membre nommé en remplacement de M. Pierre Gariépy suite à sa démission comme maire de l'Isle-aux-Grues.

**ADOPTÉ**

##### 5.2.2 REDEVANCES (LETTRE)

Dépôt de la lettre du Ministre Benoit Charrette à l'effet que pour la redistribution de 2024, les matières compostables seront une obligation pour obtenir des redevances significatives.

##### 5.2.3 RÉSOLUTION DÉSIGNANT M. DANIEL SAMSON POUR L'ÉMISSION DES CONSTATS D'INFRACTION EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT N° 2002-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

2023-02-03

2023-02-04



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** M. Daniel Samson soit la personne désignée pour l'émission de constats en lien avec l'application du règlement n° 2002-13 décrétant certaines normes relatives à la collecte des matières recyclables.

**ADOPTÉ**

### 5.2.4 DERNIER APPEL D'OFFRES – BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Le devis avait été scindé en deux appels d'offres afin de favoriser les entreprises qui sont spécialisées en collecte de boues. Idem pour les solutions de traitement. Car les entreprises qui offrent les deux sont plus rares et ça désavantageait la MRC de Montmagny.

Pour le contrat de **traitement** des boues : Deux soumissions ont été reçues avec un écart de 140 428 \$, plus les taxes, sur un contrat de 4 ans.

Pour le contrat de **collecte**, la MRC a aussi eu deux soumissionnaires. On a dû rejeter l'offre du plus bas soumissionnaire pour non-conformité de sa soumission.

### 5.3 PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a fait parvenir la planification de ses besoins d'espace et que le projet de Complexe culturel et sportif en santé durable figure comme projet pour l'École secondaire Louis-Jacques-Casault;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny appuie le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans sa planification des besoins d'espace, notamment en ce qui concerne le développement projeté pour l'École secondaire Louis-Jacques-Casault.

**ADOPTÉ**

### 5.4 POLITIQUE CULTURELLE

#### 5.4.1 AIDE FINANCIÈRE - FONCTIONNEMENT

Suite à une problématique récente vécue, un court formulaire sera préparé afin de libeller les quelques questions d'usage qui étaient autrefois adressées par courriel.

Contrairement à d'autres organisations, la MRC de Montmagny a laissé le processus très simple afin de faciliter l'accès. On va continuer avec cette philosophie, mais le formulaire sera un minimum pour obtenir (ou non) une aide financière.

2023-02-05



No de résolution  
ou annotation

2023-02-06

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.4.2 APPUI FINANCIER AU PROJET DE THÉÂTRE PRÉSENTÉ PAR LES PRODUCTIONS TÉNOR

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications couvrant la période 2021-2023;
- CONSIDÉRANT que l'Entente culturelle de la MRC de Montmagny contient une action pour la production musicale locale;
- CONSIDÉRANT que Les Productions Ténor, organisme sans but lucratif basé à Montmagny, ont déposé une demande de soutien financier à la MRC pour la préparation et la tenue de deux représentations à Montmagny d'une pièce de théâtre musical nommée *La Cantatrice chauve*;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QU'UN** montant de 2 000 \$ soit octroyé à Les Productions Ténor pour la préparation et la tenue de deux représentations de *La Cantatrice chauve*.

**QU'EN** contrepartie, trois paires de billets par représentation (total de 6) soient offertes à la MRC de Montmagny pour offrir à la population.

**ADOPTÉ**

### 5.5 DOSSIER ÉNERGIE

**CONCERNANT** l'organisation de l'*Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c.* (l'« **Alliance** ») et de son commandité, l'*Alliance de l'énergie de l'Est s.a.* (le « **Commandité** »);

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

#### Conseil d'administration du Commandité

**QUE** la MRC confirme la nomination de Mme Jocelyne Caron, préfet, à titre de membre du conseil d'administration du *Commandité*, jusqu'à sa démission, sa destitution ou son remplacement à titre de membre du Conseil de la MRC.

#### Nomination d'un vérificateur

**QUE** *LeBlanc Bourque Arsenault inc.*, société de comptables professionnels agréés, dont les bureaux sont situés au 604, boulevard Perron, Maria (Québec), G0C 1Y0, soit nommée auditrice de l'*Alliance* et de son *Commandité* et jusqu'à sa révocation ou la nomination de son successeur.

2023-02-07



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### Signataire autorisée

**QUE** Mme Jocelyne Caron, préfet, soit et est par les présentes autorisée à agir, à signer et à exécuter, pour et au nom de la *MRC*, tous les documents relatifs à la nomination des administrateurs du *Commandité* ou à la nomination du vérificateur de l'*Alliance* et de son *Commandité*.

**ADOPTÉ**

### **5.6 RESSOURCES HUMAINES**

#### 5.6.1 POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC de permettre le télétravail sous certaines conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny adopte sa politique de télétravail, tel que le document soumis.

**ADOPTÉ**

#### 5.6.2 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

Une politique de reconnaissance sera élaborée afin de reconnaître et souligner les années de services des employés dans une perspective de reconnaissance et de rétention.

#### 5.6.3 BESOINS ET ÉTAT DES EMBAUCHES

Un état de situation est fait pour les postes en recrutement. Une offre sera publiée pour deux postes d'inspecteurs en évaluation, compte tenu des départs à la retraite en 2022 et prévu en 2023.

### **5.7 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE MONTMAGNY – GESTION DE LA FORMATION ET AUTRES SERVICES TECHNIQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – AVIS D'AJUSTEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale pour la formation et les services techniques en sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** l'entente de service avec la Ville de Montmagny soit renouvelée pour 2023 au montant de 20 200 \$ pour la formation et également pour les services techniques.

2023-02-08

2023-02-09



No de résolution  
ou annotation

2023-02-10

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### ÉTAT DE SITUATION DU SCRSI2 :

Le coordonnateur en sécurité incendie effectue les dernières touches aux scénarios d'optimisation de force de frappe dans le SCR (vendredi 19 février). Par la suite, du figolage de contenu au document. Dans un horizon de deux semaines, les présentations, dans l'ordre, au CSI, aux municipalités et SSI seront planifiées.

Actuellement, il met un peu de temps aussi dans le rapport annuel qui doit être déposé au MSP avec adoption des municipalités le 31 mars. À ce niveau, c'est la première année que toutes les municipalités respectent les délais pour lui fournir les informations requises.

**ADOPTÉ**

### **5.8 DOSSIERS LÉGAUX - ÉTAT**

Un état est fait session tenante.

### **5.9 ASSURANCES MMQ**

#### 5.9.1 PROTECTION CYBER-RISQUES ET PLAN D'ACTION 2023

- CONSIDÉRANT que la MRC a une protection cyber-risques où elle doit mettre à jour les informations pour l'assureur;
- CONSIDÉRANT que des mises à jour ont été faites jusqu'à maintenant au niveau du serveur;
- CONSIDÉRANT que pour 2023, nous proposons une modernisation de notre protection;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN  
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la modernisation selon les trois éléments proposés et que les dépenses soient effectuées selon un emprunt au Fonds de roulement amorties sur cinq années.

**ADOPTÉ**

### **5.10 MISE EN COMMUN – VOLET 4 COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

Si c'est la MRC qui dépose, c'est le quantile de la MRC qui s'applique pour l'aide financière (et non plus les municipalités desservies).

#### 5.10.1 AGENT DE MISE EN COMMUN

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;



No de résolution  
ou annotation

2023-02-11

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que les quatorze municipalités de la MRC de Montmagny désirent présenter un projet d'agent de mise en commun dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- CONSIDÉRANT les enjeux des municipalités en matière de services et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT  
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny s'engage à participer au projet d'agent de mise en commun et à assumer une partie des coûts.

**QUE** le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

**QUE** le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉ**

### 5.10.2 AGENT – ACTIVITÉS (QIDIGO)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- CONSIDÉRANT que les treize municipalités de la MRC de Montmagny (sauf la Ville de Montmagny) désirent présenter le projet de QIDIGO – Agent de soutien dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN  
APPUYÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny s'engage à participer au projet de QIDIGO et à assumer une partie des coûts.

**QUE** le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

2023-02-12



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**QUE** le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉ**

### 5.10.3 RESSOURCE EN COMPTABILITÉ

On émet la possibilité de partager une ressource à une ou deux municipalités.

### 5.10.4 RESSOURCE GREFFIÈRE

On émet la possibilité de partager une ressource à une ou deux municipalités.

### **5.11 RÉGIME TRANSITOIRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RIVE ET DU LITTORAL – ENTENTE DE GESTION POUR DÉLÉGUER LA COMPÉTENCE À LA MRC DE MONTMAGNY À L'ÉGARD DE CERTAINES ACTIVITÉS DANS LES MILIEUX HYDRIQUES**

Sujet reporté à une session ultérieure.

### **5.12 SERVICE D'INSPECTION EN FORESTERIE**

Le rapport de l'année 2022 a été déposé aux membres du conseil avec un comparatif 2020, 2021 et 2022.

### **5.13 SOLDE**

CONSIDÉRANT le solde de 56 300 \$ pour un emprunt pour l'Édifice Amable-Bélanger;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise un emprunt au FDR de la MRC de Montmagny, conformément à l'article 1094 2) du Code municipal, pour une période 10 années.

**ADOPTÉ**

### **5.14 TÉLUS**

- CONSIDÉRANT que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès de mobilité dans les milieux ruraux et routes éloignées;
- CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'identification de tronçons routiers principaux non couverts par un signal cellulaire;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront à soumettre d'ici le 18 avril prochain;
- CONSIDÉRANT que les représentants de la MRC de Montmagny ont pris connaissance de la volonté de l'entreprise Télus afin de soumettre des projets de desserte mobile afin d'étendre ses infrastructures en couverture mobile sur son territoire;
- CONSIDÉRANT l'urgence d'agir dans la MRC de Montmagny pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique et touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT  
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny signifie officiellement qu'elle appuie tout dépôt effectué par l'entreprise Télus afin d'étendre ses infrastructures mobiles dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire, mais que l'on demande que ça puisse bénéficier à nos territoires du Sud de la MRC de Montmagny, compte tenu des besoins.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à M. Mathieu Rivest, député provincial de Côte-du-Sud et à M. Bernard Généreux, député fédéral de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup.

**ADOPTÉ**

### 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 CcM4 - VILLE DE MONTMAGNY - USAGES  
CONDITIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification à sa réglementation d'urbanisme visant l'application de normes pour les usages conditionnels dans la zone CcM-4 pour l'activité de type « Entreposage de marchandises générales sèches, du groupe d'usages commerce ou service industriel ou de transport privé ».

**QUE** la MRC de Montmagny juge conforme cette modification réglementaire à son schéma d'aménagement ainsi qu'au document complémentaire et autres documents de planification.

**ADOPTÉ**

2023-02-14

2023-02-15



No de résolution  
2023-02-16

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.1.2 MÂTS DE MESURE DE VENT

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL  
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à EDF pour sa demande d'implantation de mâts de mesure de vent sur des sites situés dans les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Cap-Saint-Ignace et Sainte-Apolline-de-Patton, tel que présenté sur la carte « Installation des mâts de mesure de vent 23B, 21B et 24D ».

**QUE** la MRC de Montmagny juge conforme ce projet à son schéma d'aménagement ainsi qu'au document complémentaire et autres documents de planification.

**ADOPTÉ**

### 6.2 SERVICE AMBULANCIER DANS LE SUD DU TERRITOIRE

Mention de la décision du CISSS de reporter la décision du déploiement dynamique des ambulances sur le territoire avec horaire régulier des ambulanciers.

Un sujet qui sera à discuter lors de la rencontre entre la MRC et le CISSS-CA prévue en mars.

### 6.3 PATRIMOINE BÂTI

#### 6.3.1 NOMINATION DE LA FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE SUITE AU DÉPART DE M. KIM GINGRAS

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny a adopté le Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny en février 2021;
- CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné, M. Kim Gingras, agent de développement en patrimoine immobilier pour les MRC de Montmagny et L'Islet, a quitté son poste en janvier 2023;
- CONSIDÉRANT que Mme Virginie Laberge-Ratelle, agente de développement en patrimoine immobilier pour les MRC de Montmagny et L'Islet, est entrée en poste le 23 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** Mme Virginie Laberge-Ratelle, agente de développement en patrimoine immobilier pour les MRC de Montmagny et L'Islet, soit nommée fonctionnaire désignée pour l'application du Règlement n° 2021-104 prévoyant les modalités de versement du fonds d'aide en patrimoine immobilier en remplacement de M. Kim Gingras.

2023-02-17



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

(Mme Catherine Plante demeure fonctionnaire désignée adjointe tel qu'indiqué par la résolution n° 2021-02-31)

**ADOPTÉ**

### 6.3.2 MODIFICATION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE

En vertu d'une entente avec le ministère de la Culture et des Communications, la MRC de Montmagny peut faire bénéficier à ses citoyens du Programme d'aide à la restauration de bâtiments patrimoniaux.

Un cadre de gestion du programme et un règlement déterminant les bâtiments admissibles et l'aide financière pouvant être accordée dans le cadre du programme ont été adoptés et entérinés par le ministère.

Les modalités d'aide financière ont été déterminées par le programme et ajustées ensuite par résolution (2021-05-22) pour faire face à la hausse importante des coûts des matériaux de construction, entre autres.

- CONSIDÉRANT que le programme s'achèvera à la fin de l'année 2023;
- CONSIDÉRANT que certains propriétaires de bâtiments admissibles n'ont pas manifesté d'intérêt envers le programme d'aide financière;
- CONSIDÉRANT que l'organisme La Frontière a manifesté un intérêt envers le programme pour réaliser certains travaux visant à maintenir en état la Maison Amable-Bélanger;
- CONSIDÉRANT que les coûts de construction demeurent élevés;
- CONSIDÉRANT que la résolution n° 2021-05-22 fait passer le maximum d'aide financière pour des travaux majeurs de 50 000 \$ à 75 000 \$;
- CONSIDÉRANT que le coût de travaux majeurs réalisés sur des fondations en pierre peut atteindre jusqu'à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL  
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny modifie son Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – PSMMPI volet 1a qui prévoit des modalités d'aide financière suggérées par le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

**QUE** le montant maximum par projet dans la catégorie *Travaux de restauration et de préservation des éléments caractéristiques* (ex. : fondations) passe de 10 000 \$ à 65 000 \$.

2023-02-18



No de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**QUE** pour s'assurer que l'ensemble des fonds du programme soient utilisés, un bâtiment soit ajouté dans la liste de bâtiments admissibles.

**QUE** la Maison Amable-Bélanger, sise dans un PIIA et ayant une valeur patrimoniale supérieure tel qu'indiqué dans l'inventaire du patrimoine bâti de Montmagny, soit ajoutée à la liste des bâtiments admissibles au Programme d'aide à la restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny.

**QUE** les autres éléments et conditions d'attribution d'aide demeurent inchangés dans le cadre du programme.

**ADOPTÉ**

### 6.3.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2023-111 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NOS 2021-104 ET 2021-101 VISANT À PRÉCISER ET METTRE À JOUR LES MODALITÉS DE VERSEMENTS DU FONDS D'AIDE EN RESTAURATION PATRIMONIALE DE LA MRC DE MONTMAGNY

Cette modification règlementaire est nécessaire suite à la modification du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny.

#### **AVIS DE MOTION**

Je, M. Alain Fortier, maire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que la MRC de Montmagny déposera, au cours d'une séance subséquente, un projet de règlement visant à préciser et mettre à jour les modalités de versement du fonds d'aide en restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny.

### 6.3.4 ASSURANCES DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

La MRC des Maskoutains porte à notre attention et demande l'appui des autres MRC afin de conscientiser le gouvernement du Québec sur les difficultés des propriétaires de bâtiments patrimoniaux à assurer leur immeuble.

Résolution d'appui à la MRC des Maskoutains afin de demander au gouvernement du Québec d'intervenir de façon à faciliter la couverture d'assurance des bâtiments patrimoniaux qui font l'objet d'inventaire sans souvent même à avoir des obligations d'être reconstruits selon les normes ancestrales.

- CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;
- CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;



No de résolution  
ou annotation

**2023-02-19**

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale des nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;
- CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens immobiliers anciens;
- CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens immobiliers anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;
- CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN  
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'APPUYER** la MRC des Maskoutains dans ses démarches relatives aux assurances de bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale et :

- de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver des solutions rapidement afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;
- de demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec, ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;
- de transmettre cette résolution au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

2023-02-20

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.4 ABATTOIR - SUIVI

Avant la discussion sur le sujet, M. le maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, M. Frédéric Jean, mentionne que, considérant qu'il a fait une acquisition avec un groupe d'investisseurs d'un immeuble à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud qui pourrait être touché de près ou de loin avec le dossier « Abattoir », il se retire de la réunion pour ce sujet et il va consulter un conseiller juridique à titre préventif conformément à l'article 35 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

\* M. Frédéric Jean se retire de la salle.

RAPPEL : Mme Catherine Boudreault a fait diverses démarches dans le cadre du suivi du dossier de l'abattoir fermé qui a été mis en vente par un syndic. Des recherches sur le statut de l'abattoir, la procédure de vente des actifs et une visite des lieux ont été réalisées.

La vente des actifs a été faite d'un bloc à un groupe d'investisseur de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud qui semble désirer conserver les actifs dans la région.

Considérant la situation présentée par M. le maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, la MRC devra respecter la procédure dictée pour respecter le code d'éthique en matière de relations d'affaires entre un élu et une MRC (tant au niveau des services, des communications que du conseil).

Mme Catherine Boudreault continuera ses démarches sur le sujet.

Mme Nancy Labrecque fera les vérifications d'usage pour connaître les limites à respecter considérant qu'un des propriétaires de l'immeuble de l'abattoir de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est un membre du Conseil de la MRC.

\* Retour de M. Frédéric Jean.

### 6.5 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

#### 6.5.1 NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les membres du Comité consultatif agricole de la MRC de Montmagny représentant l'UPA soient :

- M. Mario Allaire;
- M. Robert Beaumont;
- M. Guillaume Saint-Pierre.

**QU'en** l'absence d'un de ces membres pour une rencontre, M. Louis Têtu soit substitué pour son remplacement.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.5.2 DROITS ACQUIS ET DEUXIÈME RÉSIDENCE

Lors de la rencontre du CCA, l'opportunité d'autoriser une deuxième résidence à l'intérieur du droit acquis a fait l'objet d'une discussion. Il a été convenu par les membres que l'ajout de cette possibilité ne devrait pas augmenter les contraintes à l'agriculture et ne devraient pas avoir de privilèges quant à la superficie minimale requise pour une résidence (ex : 3 000 m<sup>2</sup> s'il n'y a pas de services d'aqueduc et d'égout). Il a été mentionné que la notion de transparence des résidences devrait être incluse dans la réglementation, s'il y avait modification.

L'UPA se réservait le droit d'en discuter et de revenir avec une position officielle qui serait transmise à la MRC.

La position officielle reçue mentionne en résumé que l'UPA s'oppose, dans le contexte actuel, à ce changement dans la réglementation visant une deuxième résidence dans le droit acquis. L'UPA allègue la poursuite en cours sur ce dossier ainsi que la non-pertinence de modifier le règlement à partir d'un cas personnel.

Considérant la situation litigieuse concernant la possibilité de construire plus d'une résidence dans le droit acquis, le conseil des maires juge inopportun, pour l'instant, de modifier le RCI traitant de l'implantation de résidences en zone agricole.

## 6.6 TRANSPORT ADAPTÉ

### 6.6.1 DÉLÉGATIONS À LA MRC

La MRC de Montmagny a reçu des résolutions de cinq municipalités du Nord de la MRC afin de lui déléguer la responsabilité du transport adapté sur leur territoire.

### 6.6.2 ACCEPTATION DE LA COMPÉTENCE PAR LA MRC ET PROCÉDURE À SUIVRE

- CONSIDÉRANT que la MRC souhaite optimiser toutes les ressources humaines, financières et matérielles en matière de transport collectif et adapté sur l'ensemble de son territoire afin d'améliorer l'offre de services à l'ensemble de la population ainsi qu'à certaines clientèles spécifiques;
- CONSIDÉRANT que les municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Montmagny et Cap-Saint-Ignace ont délégué par résolution, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023, leurs compétences en matière de transport adapté à la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la MRC est déjà mandataire du transport adapté pour les huit municipalités du Centre et du Sud de son territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC a délégué l'organisation des services en transport adapté dans les huit municipalités du Sud de la MRC à l'organisme Transport collectif et



No de résolution  
ou annotation

2023-02-21

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

adapté de la MRC de Montmagny (TCA) depuis plusieurs années;

- CONSIDÉRANT que les municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Montmagny et Cap-Saint-Ignace s'engagent à verser rapidement à la MRC leur quote-part pour l'année 2023;
- CONSIDÉRANT que la MRC enverra une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre de son Programme en services de transport adapté (PSTA) pour l'année 2023;
- CONSIDÉRANT que la MRC versera à l'organisme Transbelimont le remboursement au prorata des dépenses encourues pour les premiers mois d'exploitation en 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN  
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte la délégation des compétences en matière de transport adapté des municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Montmagny et Cap-Saint-Ignace, le tout rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qu'elle confie à l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny (TCA) le mandat d'organiser et d'assurer le transport adapté dans ces cinq municipalités et qu'elle signera une entente de gestion pour assurer le mandat.

**ADOPTÉ**

### 6.6.3 ORGANISME MANDATÉ POUR OFFRIR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

2023-02-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN  
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny mandate Transport collectif de la MRC de Montmagny pour produire un plan de développement et une demande d'aide financière au MTQ pour intégrer le transport adapté des municipalités de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Montmagny, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud au territoire à desservir en transport adapté pour l'année 2023.

**QUE** la MRC de Montmagny demande à Transport collectif d'inclure les services de Transbelimont dans l'offre de service des premiers mois de l'année 2023 selon les services offerts pendant cette période et des coûts comparatifs à l'année 2022 pour les mêmes services.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.7 FRR VOLET 4

Le Comité de vitalisation FRR volet 4 a tenu une rencontre le 8 février dernier et a évalué deux projets présentés et analysés par l'équipe de Développement territorial. Le comité recommande l'acceptation des deux projets suivants et la signature du protocole d'entente entre la MRC et les promoteurs lorsque toutes les conditions usuelles seront remplies.

Ces projets sont recommandés en raison de leur potentiel de vitalisation pour le territoire et d'effet levier.

#### 6.7.1 PROJET DE CENTRE D'INTERPRÉTATION ANIMALIER LUPO

##### **FRR VOLET 4 (ENTENTE DE VITALISATION) – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VITALISATION**

##### **PROMOTEUR : SANCTUAIRE DE LOUPS LUPO INC.**

**Projet :** « Sanctuaire de loups LUPO / Centre d'éducation et d'interprétation/phase 1 »

Coût total du projet : 243 851 \$  
Aide financière accordée : 100 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE  
APPUYÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 100 000 \$ au Sanctuaire de loups LUPO inc. via le FRR volet 4, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 243 851 \$ tel que présenté dans le formulaire de demande.

**ADOPTÉ**

#### 6.7.2 PROJET DE SKATE PARK

##### **PROMOTEUR : ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-PAUL**

**Projet :** « Skatepark ESSP »

Coût total du projet : 232 784 \$  
Aide financière accordée : 80 750 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN  
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 80 750 \$ à l'École secondaire de Saint-Paul-de-Montminy via le FRR volet 4, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 232 784 \$ tel que présenté dans le formulaire de demande.

**ADOPTÉ**

2023-01-23

2023-01-24



No de résolution  
2023-02-25

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.8 PROJETS RÉGIONAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny mandate Mme Jocelyne Caron, préfet et M. Daniel Racine, directeur général adjoint à signer la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) Section 2.1 – Organisation et exploitation des services de transport collectif régional 2022-2024.

**ADOPTÉ**

### 7. CORRESPONDANCE

#### 7.1 **APPUI À LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA TERMINAISON DES PROJETS « SIGNATURE INNOVATION DU FRR »**

- CONSIDÉRANT la création du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020;
- CONSIDÉRANT que les projets émanant de ce fonds visent un impact positif pour la région;
- CONSIDÉRANT la participation de la MRC, relativement au FRR Volet 3 - « Signature innovation », dans le cadre de son projet;
- CONSIDÉRANT que la MRC a jusqu'au 31 décembre 2025 pour dépenser les sommes remises par le MAMH;
- CONSIDÉRANT que la pandémie, ayant débuté en février 2020, a eu pour effet de retarder considérablement l'élaboration du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT  
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au député provincial ainsi qu'à la MRC de Rivière-du-Loup pour appui dans ses démarches.

**ADOPTÉ**

### 8. FINANCES

#### 8.1 **COMPTES DE JANVIER 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la liste des comptes à payer de janvier 2023 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

2023-02-26

2023-02-27



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

14 février 2023

Liste des paiements émis (du 2023-01-01 au 2023-01-31)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300001 (I)			2023-01-04	17	REVENU CANADA	DAS DÉCEMBRE 2022	3 937,28 \$
202300002 (I)			2023-01-04	17	REVENU CANADA	DAS DÉCEMBRE 2022	756,00 \$
202300003 (I)			2023-01-04	17	REVENU CANADA	DAS DÉCEMBRE 2022	27 688,65 \$
202300004 (I)			2023-01-04	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS DÉCEMBRE 2022	453,60 \$
202300005 (I)			2023-01-04	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS DÉCEMBRE 2022	77 501,01 \$
202300006 (I)			2023-01-04	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISE DU 27-11 AU 31-12-2022	2 374,28 \$
202300007 (I)			2023-01-04	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISE DÉCEMBRE 2022	99,48 \$
202300008 (I)			2023-01-04	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REMISE DU 27-11 AU 31-12-2022	10 868,04 \$
202300016 (I)			2023-01-13	24	FED. QUEBECOISE DES MUN	FORMATION 2022-11-26	4 488,85 \$
202300017 (I)			2023-01-13	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	CONSEIL SPÉCIALISTES	221,34 \$
202300019 (I)			2023-01-13	49	TOURISME CHAUDIERE-APP	ADHÉSION TOURISTE CHADIÈRE-	471,40 \$
202300019 (I)			2023-01-13	199	MONTMAGNY AIR SERVICE I	VOYAGES 2022-12-01 et 2022-12-1	344,68 \$
202300020 (I)			2023-01-13	206	INFOTECH	AJOUT POSTES REQUÊTES	232,83 \$
202300021 (I)			2023-01-13	256	QUÉBEC MUNICIPAL	ADHÉSION ANNUELLE 2023	633,51 \$
202300023 (I)			2023-01-13	349	2731-6116 QC INC. - LES EXC	TRAVAUX COURS D'EAU POIRIE	5 565,43 \$
202300024 (I)			2023-01-13	423	GESTION GLOBAL USD INC.	FOURNITURES BACS	147,75 \$
202300025 (I)			2023-01-13	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS ÉD. BÉLANGER	95,38 \$
202300026 (I)			2023-01-13	788	LES ENT. GILBERT CLOUTIE	DÉNEIGEMENT ENTRÉES ED. BÉ	8 421,91 \$
202300027 (I)			2023-01-13	826	CYTECH CORBIN	ENTRETIEN ED. BÉLANGER	1 549,57 \$
202300028 (I)			2023-01-13	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE DÉCEMBRE	35 902,38 \$
202300029 (I)			2023-01-13	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DE DÉCHETS DANGE	124,40 \$
202300030 (I)			2023-01-13	998	BISTRO LAFONTAINE	BUFFET RENCONTRE TGIRT2022	662,74 \$
202300031 (I)			2023-01-13	1257	JAGUAR MÉDIA INC.	ABONNEMENT ANNUEL	695,60 \$
202300032 (I)			2023-01-13	1273	SOLUTIONS LOGIPRO	MAJ ET SUPPORT GESTION CLD	1 408,44 \$
202300033 (I)			2023-01-13	1275	GESTION FORMATION COAC	STATISTIQUES HÔTEL ET TOURI	2 500,00 \$
202300034 (I)			2023-01-13	1295	MALLETTE S.E.N.C.R.L	HONORAIRES PROF	3 909,16 \$
202300035 (I)			2023-01-13	1538	COOP. D'INFORMATIQUE MU	HONORAIRES CARTE ÉVALUATI	15 799,48 \$
202300037 (I)			2023-01-13	1756	6TEM TI	MENSUALITÉS OFFICE 365	1 269,67 \$
202300041 (I)			2023-01-13	2047	DESTINATION BEAUCE	CAMPAGNE PROMO AUTO-CUEIL	100,00 \$
202300042 (I)			2023-01-13	2086	LES PRÉTENTIEUX	PROGRAMMATION SITE CONCO	107,79 \$
202300044 (I)			2023-01-13	2129	BUROPRO CITATION INC.	COPIES MONO	501,05 \$
202300045 (I)			2023-01-13	2498	ARTEFACTUEL	4 e VERSEMENT ÉTUDE ACHÉOL	6 151,16 \$
202300047 (I)			2023-01-13	2654	IAN CHARTRAND	HONORAIRES PROF.	3 856,26 \$
202300048 (I)			2023-01-13	2705	LES SERRES ROGER LAGAC	ACHAT POUR SEMIS ET LOCATIO	163,87 \$
202300049 (I)			2023-01-13	2706	YUZU SUSHI MONTMAGNY	ATELIER CULINAIRE-SUSHIS	1 071,34 \$
202300050 (I)			2023-01-13	2707	CUISINE ET CIE	ATELIERS CULINAIRES -CADEAU	920,93 \$
202300051 (I)			2023-01-16	233	MAISON DE SECOURS LA FR	LOYER IMMIGRATION JANVIER	586,66 \$
202300052 (I)			2023-01-16	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN MÉNAGER SQ	908,30 \$
202300069 (I)			2023-01-19	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSEMENT 2023	40 000,00 \$
202300071 (I)			2023-01-20	172	HOTEL L'OISELIERE	HÉBERGEMENT PROD. VIDÉO N	293,31 \$
202300072 (I)			2023-01-20	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	IMPUTATION VIDANGES FOSSES	3 259,92 \$
202300073 (I)			2023-01-20	298	UNION DES MUNICIPALITÉS	COTISATION ANNUELLE 2023	970,10 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 5

MRC MONTMAGNY

14 février 2023

Liste des paiements émis (du 2023-01-01 au 2023-01-31)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300074 (I)			2023-01-20	427	SOC. DÉVELOPP. ÉCONOM.	CONTRIBUTION EXÉDEND. TOUR	3 961,00 \$
202300075 (I)			2023-01-20	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES	158,10 \$
202300076 (I)			2023-01-20	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS ÉD. BÉLANGER	95,38 \$
202300077 (I)			2023-01-20	966	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	S. GESTION IMM. ROUSSILLON: L	1 464,36 \$
202300078 (I)			2023-01-20	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	PROMO DE NOËL 2022	402,41 \$
202300079 (I)			2023-01-20	1120	LE GROUPE M MÉDIAS INC.	PROMOTION MARCHÉ	862,31 \$
202300082 (I)			2023-01-20	1412	KGC INC.	RÉPARATION PRISE RÉSEAUX	87,10 \$
202300083 (I)			2023-01-20	1505	MRC DE LA NOUVELLE-BEAU	DINER RENCONTRE C. PLANTE	27,55 \$
202300084 (I)			2023-01-20	2029	BRAVAD TECHNOLOGIES	CELLULAIRE G. ALSIRET ET D. F	593,20 \$
202300085 (I)			2023-01-20	2031	SOLUTIONS WEBILIO	SUPPORT SERVICE ANNÉE 2022	3 686,38 \$
202300086 (I)			2023-01-20	2086	LES PRÉTENTIEUX	CAMPAGNE PORTAIL EMPLOI	1 230,23 \$
202300087 (I)			2023-01-20	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES	3 042,24 \$
202300088 (I)			2023-01-20	2143	GÉOCENTRALIS	3e VERSEMENT LICENCE	8 546,29 \$
202300107 (I)			2023-01-27	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	ANNONCE WEB 2023-01-04 au 20	1 188,84 \$
202300108 (I)			2023-01-27	49	TOURISME CHAUDIERE-APP	COTISATION 2022 MONTMAGNY /I	9 198,00 \$
202300110 (I)			2023-01-27	62	VILLE DE MONTMAGNY	LOCATION NAPPES ET ENTRETI	1 705,36 \$
202300111 (I)			2023-01-27	102	PARC REGIONAL DES APPAL	AMÉLIORATION DES INFRASTR. H	13 744,86 \$
202300113 (I)			2023-01-27	119	MRC DE BELLECHASSE	SERVICE INGÉNIEURS ET DÉPLA	44 870,17 \$
202300114 (I)			2023-01-27	145	ASS. ORG. MUN. GEST.	ADHÉSION 2023 ADMGR: L. LAC	420,81 \$
202300115 (I)			2023-01-27	172	HOTEL L'OISELIERE	HÉBERGEMENT P. GARIÉPY (CO	159,45 \$
202300116 (I)			2023-01-27	233	MAISON DE SECOURS LA FR	LOYER IMMIGRATION FÉVRIER 2	586,66 \$
202300117 (I)			2023-01-27	293	ELECTRO SAGUENAY LTÉE	STRUCTURE DE SOUTÈNEMENTS	6 618,63 \$
202300118 (I)			2023-01-27	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS ÉD. BÉLANGER	412,50 \$
202300119 (I)			2023-01-27	688	SANI-FONTAINES INC.	DÉSINFECTION REFRIGÉRISSEUR	62,78 \$
202300120 (I)			2023-01-27	697	MRC DES ETCHÉMINES	SUBV. PADP 2IÈME VERS. RÉFEC	3 490,29 \$
202300121 (I)			2023-01-27	799	TABLE AGROALIMENTAIRE D	ENTENTE SECTORIELLE 2023-20	6 166,00 \$
202300123 (I)			2023-01-27	1125	CREDO	COMPTE DE TAXES 2022	1 600,59 \$
202300124 (I)			2023-01-27	1236	FERME FORESTIÈRE DU PIN	RENCONTRE MARCHÉ VIRTUEL	70,76 \$
202300125 (I)			2023-01-27	1375	CHAUDIÈRE-APPALACHES É	CONTRIBUTION ANNUELLE	8 939,89 \$
202300126 (I)			2023-01-27	1456	BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLI	DÉVELOPP. PLATEFORME WEB	2 125,00 \$
202300127 (I)			2023-01-27	1487	ASS. FORESTIÈRE DES DEU	VIENS VIVRE LA FORET 2022 (AN	1 875,00 \$
202300129 (I)			2023-01-27	1538	COOP. D'INFORMATIQUE MU	SOUTIEN TECHN. THÉB. ÉVAL.	34 185,35 \$
202300130 (I)			2023-01-27	1627	LE BISTREAU D'ÉRABLE	DÉPLACEMENT PRÉSENTATION	71,92 \$
202300131 (I)			2023-01-27	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	87,50 \$
202300132 (I)			2023-01-27	1756	6TEM TI	MENSUALITÉ OFFICE 365 JANV.	1 269,67 \$
202300133 (I)			2023-01-27	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	10 127,38 \$
202300134 (I)			2023-01-27	2018	BASE 132	REFONTE SITE WEB 2IÈME VERS	7 323,85 \$
202300135 (I)			2023-01-27	2089	ASS. DIRECTIONS DU DÉVEL	ADHÉSION ANNUELLE	862,31 \$
202300136 (I)			2023-01-27	2129	BUROPRO CITATION INC.	PAPIER À MAINS + FOURNITURE	2 042,47 \$
202300137 (I)			2023-01-27	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC	SIGNATURE NUMÉRIQUE NANCY	11,98 \$
202300138 (I)			2023-01-27	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN POSTE DE POLICE S	908,30 \$
202300139 (I)			2023-01-27	2709	LE HAVRE DES FEMMES	2 BILLETS POUR LE BAL EN BLA	110,00 \$
202300140 (A)		TO2601	2023-01-19	16	TELUIS QUEBEC	INTERNET TOURISME	74,73 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 5



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

14 février 2023

Liste des paiements émis ( du 2023-01-01 au 2023-01-31 )

Détailée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300141 (A)		TO2601	2023-01-13	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT	68,30 \$
202300142 (A)		TO2601	2023-01-26	17	REVENU CANADA	DAS 2023-01-01 AU 2023-01-15 RP	126,00 \$
202300143 (A)		TO2601	2023-01-19	17	REVENU CANADA	DAS 2023-01-01 AU 2023-01-15 RP	612,40 \$
202300144 (A)		TO2601	2023-01-19	17	REVENU CANADA	DAS 2023-01-01 AU 2023-01-15 RP	6 353,64 \$
202300145 (A)		TO2601	2023-01-19	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS 2023-01-01 AU 2023-01-15 RS	17 663,43 \$
202300146 (A)		TO2601	2023-01-19	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS 2023-01-01 AU 2023-01-15 RS	75,60 \$
202300147 (A)		TO2601	2023-01-06	111	TELUS Mobilité	TÉLUS BUISENESS CONNECT	58,50 \$
202300148 (A)		TO2601	2023-01-17	111	TELUS Mobilité	CLÉS INTERNET	81,54 \$
202300152 (I)			2023-01-12	480	VISA	VISA D, RACINE AU 31-12-2022	959,76 \$
202300154 (A)		TO2601	2023-01-20	1276	GRUPE NEGOTEL INC.	LIGNE CENTREX	116,84 \$
202300155 (A)		TO2601	2023-01-05	1406	POSTALIA CANADA INC.	REMPLISSAGE TIMBREUSE	804,63 \$
202300177 (I)			2023-01-12	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AU 31-12-20	10 730,74 \$
202300182 (I)		TO2601	2023-01-04	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ED BÉLANGER	6 135,11 \$
202300183 (I)		TO2601	2023-01-04	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	2 350,15 \$
202300184 (I)		TO2601	2023-01-04	549	S S Q - GROUPE FINANCIER / ASS-COLLECTIVE JANV 2023		15 466,88 \$
202300185 (I)		TO2601	2023-01-11	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S	MOIS COURANT	59,50 \$
202300231 (I)		230208	2023-01-19	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REMISE DU 2023-01-01 AU 2023-0	2 050,00 \$
202300232 (I)		230208	2023-01-19	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REMISE DU 2023-01-01 AU 2023-0	91,02 \$
202300233 (I)		230208	2023-01-19	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISE DU 2023-01-01 AU 2023-0	407,64 \$
202300014 (I)	10812		2023-01-13	4		REMBOURSEMENT TAUX RÉDUIT	90,45 \$
202300015 (I)	10813		2023-01-13	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ	68,30 \$
202300022 (I)	10814		2023-01-13	294		REMBOURSEMENT TAUX RÉDUIT	74,49 \$
202300036 (I)	10815		2023-01-13	1670	PUROLATOR INC.	ENVOIS	11,14 \$
202300038 (I)	10816		2023-01-13	1636		REMBOURSEMENT TAUX RÉDUIT	24,46 \$
202300039 (I)	10817		2023-01-13	1962		REMBOURSEMENT TAUX RÉDUIT	15,13 \$
202300040 (I)	10818		2023-01-13	2011	SERVICES DM	CONGÉLATEUR ET FRIGOS	875,00 \$
202300043 (I)	10819		2023-01-13	2127		REMBOURSEMENT TAUX RÉDUIT	11,63 \$
202300046 (I)	10820		2023-01-13	2620		REMBOURSEMENT TAUX RÉDUIT	40,49 \$
202300053 (I)	10821		2023-01-16	2630	FERME À LA POINTE D'ARGIL TAXES FACT.	1069	73,91 \$
202300070 (I)	10822		2023-01-20	100	LA PETITE CAISSE	RECONSTITUTION DE LA PETTIE	111,79 \$
202300080 (I)	10823		2023-01-20	1175	CENTRAIDE QUÉBEC ET	DONS DÉDUCTION À LA SOURCE	310,00 \$
202300081 (I)	10824		2023-01-20	1399	CHALETS ET VILLÉGIATURE	REPAS SOUPER NOEL EMPLOYÉ	2 191,31 \$
202300106 (I)	10825		2023-01-27	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATION DÉCEMBRE 2022	320,00 \$
202300109 (I)	10826		2023-01-27	61	ASS DIRECTEURS GÉNÉRAU	FORMATION J. GENDRON : CRÉA	379,42 \$
202300112 (I)	10827		2023-01-27	104	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE	LIVRES REBÂTIR RÉGIONS QUÉB	58,70 \$
202300122 (I)	10828		2023-01-27	652	KONE INC.	ENTRETIEN JANV. À MARS 2023	1 026,53 \$
202300128 (I)	10829		2023-01-27	1527	ASS DES GESTIONNAIRES R	ADHÉSION ANNUELLE 2023 L. LA	229,95 \$
<b>Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000</b>							<b>521 625,75 \$</b>

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 5

MRC MONTMAGNY

14 février 2023

Total des paiements émis

521 625,75 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 193 877,67 \$

Total des dépôts direct 327 748,08 \$

521 625,75 \$

Usager: cpmrc15

Page 4 sur 5



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

14 février 2023

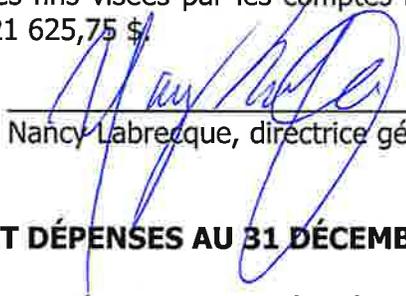
Liste des paiements annulés (du 2023-01-01 au 2023-01-31)					Par N° chèque	
N° chèque	Date	N° fourn.	Nota	S/Source I/Inverse	Montant	
202300149	2023-01-04	386	HYDRO QUÉBEC	\$	2 350,15 \$	
202300150	2023-01-04	386	HYDRO QUÉBEC	\$	6 135,11 \$	
202300151	2023-01-04	549	S S Q - GROUPE FINANCIER / ASS.-COL	\$	15 466,88 \$	
202300153	2023-01-02	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.E.N.C.	\$	59,50 \$	
202300176	2023-01-04	386	HYDRO QUÉBEC	I	2 350,15 \$	
202300178	2023-01-04	386	HYDRO QUÉBEC	I	6 135,11 \$	
202300180	2023-01-02	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.E.N.C.	I	59,50 \$	
202300181	2023-01-04	549	S S Q - GROUPE FINANCIER / ASS.-COL	I	15 466,88 \$	
<b>Total des paiements annulés par type de paiement</b>						
<b>Total des chèques</b>					48 023,28 \$	
<b>Total des dépôts direct</b>					0,00 \$	
					<b>48 023,28 \$</b>	

Usager: cpmrc15

Page 5 sur 5

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 521 625,75 \$.

  
Nancy Labrecque, directrice générale

### 8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Un état des revenus et dépenses est déposé en date du 31 décembre 2022.

La fermeture d'année est débutée, mais la conciliation n'est pas terminée.

### 8.3 VÉRIFICATION EXERCICE 2022

#### 8.3.1 FRAIS DE VÉRIFICATION

Le vérificateur a fait part à la MRC que les frais pour 2023 (exercice 2022) allaient être de 18 000 \$, plus les taxes, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre et du nombre de dossiers gérés par la MRC au cours des dernières années.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

8.3.2 MAI 2023

La MRC doit fournir la fin d'année 2022 au vérificateur au plus tard le 8 mai 2023. La vérification aura lieu dans la dernière semaine de mai et la première semaine de juin.

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 9.1 **PRODUCTEURS DU SYNDICAT DU BOIS DE SCIAGE**

Une rencontre avec des représentants du milieu afin de sensibiliser les élus sur les enjeux et les craintes en lien avec le nouveau mode de fonctionnement pour la production du bois de sciage.

### 10. VARIA OUVERT

#### 10.1 **PROJET PILOTE DU NOUVEAU PLAN D'URBANISME**

À la question de la représentante de Cap-Saint-Ignace, Mme Chantal Côté, sur la date du dépôt du projet de plan d'urbanisme à Cap-Saint-Ignace qui servira de modèle pour les plans d'urbanisme, le coordonnateur à l'Aménagement répond que le document sera soumis sous peu au CCU et que ce qui a retardé son dépôt, c'est l'utilisation de l'urbaniste responsable pour des dossiers urgents de réponses à des demandes de travaux sur les berges du fleuve et la rédaction du règlement sur les démolitions à être obligatoirement adopté par les municipalités en avril.

#### 10.2 **SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER VERSUS L'AIDE FINANCIÈRE**

On demande de valider si plusieurs municipalités utilisaient l'aide financière reçue pour l'entretien des chemins pour le déneigement des chemins et le pourcentage utilisé.

### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-02-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 20 h 31.

  
Gilles Giroux  
Jocelyne Caron, préfet  
Adjoint.

  
Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

**ADOPTÉ**